

COMPTE RENDU DU Comité de Concertation de Base SPW TLPE

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 24/03/2026

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 janvier 2026	La CGSP souligne qu'il n'y a pas eu de réponse aux propositions d'amendements du plan d'action pour Liège 2. La CGSP demande qu'une réponse officielle lui soit transmise. L'autorité fera le nécessaire et informe que toutes les demandes de précision ont été intégrées. L'autorité précise que le GW a pris la décision de nommer la Fonctionnaire déléguée en place en tant que Conseillère à partir du 1 ^{er} avril 2026. Elle sera remplacée par un Fonctionnaire délégué Ad Intérim. L'autorité va relancer les procédures.
2	ACCIDENTS DU TRAVAIL	<u>1^{er} accident</u> : Agent du TLPE – AWAP -Zone Est – Verviers. Le 27/01/26, l'agent était stationné sur le parking et était en train de sortir de sa camionnette. En ouvrant la porte de la camionnette, l'agent a posé son pied gauche au sol et au moment où il a voulu sortir sa jambe droite, sa jambe gauche a lâché. A ressenti une forte douleur au mollet et genou gauches. Il souffre d'une entorse des ligaments au genou gauche. Aucun jour d'incapacité de travail. L'agent a précisé qu'il portait ses chaussures de sécurité, que le véhicule est haut, qu'aucun élément du parking n'a été mis en cause, celui-ci a néanmoins passé des examens complémentaires. Le Sicpp a émis ses recommandations comme ne jamais descendre du véhicule en sautant ; toujours essayer de conserver 3 points d'appui/de contact lors de la descente : 2 mains + pied ou 2 pieds et 1 main ; s'assurer que le sol n'est pas glissant ; aménager ou privilégier des véhicules munis de poignées supplémentaires ainsi que de marchepieds antidérapants...Le Sicpp recommande la formation e-learning de l'EAP. <u>2^{ème} accident</u> : Agent du SPW TLPE -Direction fonctionnelle et d'appui. L'agent était en TT le 04/02/26 à son domicile le jour de l'accident. L'agent, en se levant de sa chaise de bureau a trébuché dans le câble de l'aspirateur qui était branché. Celui-ci est tombé vers l'arrière et est retombé sur sa main. Il souffre de contusions au poignet gauche. Le 112 n'a pas été appelé.

		Les mesures de prévention ont été émises par le SicPP (supprimer : les câbles traversant les zones de passage, branchement des appareils ménagers, installation de goulottes, maintenir un espace de travail défini et sécurisé, dégagement suffisant autour du poste de travail (60 à 80cm libres pour les déplacements). La CGSP rappelle que les agents doivent avoir un espace de travail dédié au travail. Au bureau, il n’y aurait pas eu un fil d’aspirateur dans le chemin car il n’y a tout simplement d’aspirateurs autour des bureaux. La CGSP demande qu’une sensibilisation soit faite à ce sujet auprès du personnel (rappel annuel de bonnes pratiques).
3	VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL	<u>Bâtiment Avenue Gouverneur Bovesse</u>, 25 le 21/01/2026 : L’analyse des risques psychosociaux générale est renseignée comme n’ayant pas été réalisée, or il vient d’y avoir l’analyse de risques Pulso. La CGSP soulève le problème des sous-points mentionnés dans les rapports des VLT, c’est compliqué avec ce système pour comprendre ce qui a été réalisé ou pas. Les rapports du Sicpp ne sont pas toujours encodés de la bonne manière. Ce point est à rediscuter dans le GT adhoc. La CGSP insiste pour que les recyclages des secouristes soient organisés car s’il n’est pas planifié, ils perdent leur agrément. La CGSP demande d’attirer l’attention de l’EAP pour programmer de nouvelles formations. La secrétaire du CCB a fait un rappel dans ce sens auprès de l’EAP mais faute de budget, impossible à réaliser pour l’instant. Le SICPPT précise que l’EAP est disponible pour dispenser la formation pour de grands groupes (200 Personnes) à la demande. <u>Bâtiment rue des Brigades d’Irlande 1-3</u> <u>Bâtiment rue des Brigades d’Irlande, 2</u> Le directeur de la DFA précise que le nettoyage est bien suivi dans ces bâtiments. Le SICPPT signale que deux jours de VLT pour ces bâtiments ne sont pas suffisants. Une demi-journée supplémentaire a été réclamée. La CGSP témoigne de l’importance de la présence des agents lors de VLT organisées dans leur bâtiment car cela génère des échanges avec les représentants des travailleurs et des retours positifs, la rencontre avec le personnel est primordiale.

4	DECLARATIONS AU REGISTRE DE FAITS DE TIERS	<u>Direction du Logement privé</u> : Le 27/01/26, l'agent s'est rendu chez un usager qui souhaitait obtenir une prime pour l'isolation de sa toiture. L'agent a dû se répéter plusieurs fois car l'usager ne semblait pas comprendre les procédures. L'entretien fut pénible pour l'agent et a fait l'objet de violences verbales. L'autorité rappelle qu'il faut répertorier les faits, établir des écrits pour avoir des traces ; il va sensibiliser le Cabinet à cette problématique de plus en plus récurrente. La CGSP confirme que les faits ne sont pas objectivés dans ce cas de figure et qu'il est dès lors compliqué de définir des mesures de prévention. Elle suggère qu'un travail de prévention soit mené et qu'il soit intégré dans le plan annuel d'action. L'agent rapporte une certaine lassitude dans les dossiers qu'il traite avec une croissance de l'agressivité des usagés notamment liée à la fin de régimes de primes. <u>Service logement BW</u> : le 02/02/26, l'agent s'est rendu chez un usager (fils de la propriétaire du logement) pour une visite de salubrité. Celui-ci s'est montré agressif et insultant envers les agents. Cette agressivité s'est poursuivie par mail en dénigrant le travail des agents lors d'échanges avec la commune. Pour le SICPPT, un énorme travail avec les agents a été réalisé, des rencontres ont été organisées et certaines mesures ont été mises en place : soutien psychologique apporté, mesures de prévention ciblées. La CGSP souhaite mettre en place une réunion annuelle au sujet des faits de tiers pour établir des mesures de prévention collectives qui doivent être intégrées au PGP et PAA (en janvier 2027). Le SICPPT précise qu'il apporte des solutions quant aux réactions à avoir lors de comportements agressifs de la part d'usagers.
5	Suivi de choc POST-TRAUMATIQUE	Sans objet
6	Points de suivi	Site des Anglais. L'autorité s'est rendue sur place. Il demande que des démarches soient menées auprès de la Ville de Liège pour lever la décision du Bourgmestre de quitter ce lieu de travail.

7	POINTS / QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES AWAP - Visite PLAWA III : manque d'aération du local des vêtements des fouilleurs au sous-sol, absence d'une personne d'accueil, coffee-corner qui ne doit pas se transformer en salle de réunion - Infos sur les bâtiments des casemates et de Flemalle TLPE : - Etat des lieux du remplacement de la flotte de véhicule - Points de suivi : état des lieux de l'installation des points de prise d'eau potable dédiés spécifiquement au remplissage des gourdes, agence de l'habitat, poubelles vertes, ...	La CGSP se joint à la remarque de la CSC par rapport à la ventilation correcte dans les bâtiments. L'IG répond qu'il existe une ventilation, qu'elle est fonctionnelle mais pas suffisante. Des travaux seront effectués pour augmenter la puissance de la ventilation, ce problème avait été relayé auprès du SICPPT. Le mobilier est installé et mis à disposition des agents. Une personne est présente chaque jour à l'accueil du Plawa III. L'IG confirme que le coffee corner est bien un réfectoire et non une salle de réunion et qu'il n'y a pas d'écran. Pour les casemates, l'IG indique que la promesse de vente a été signée par le futur propriétaire il y a 15 jours. Elle précise qu'il y a un délai de deux mois pour que la vente soit officielle. Un contact a été pris avec l'AWAP pour le paiement de la future location de plusieurs casemates, le nombre sera fixé prochainement. Ce bien patrimonial sera rénové. L'autorité s'est rendue sur place et a réaffirmer que tant qu'il n'y avait pas une solution globale, les agents restaient en place, les agents ne doivent pas paniquer. La DFA explique qu'à la suite des restrictions budgétaires, 3 véhicules vont être disponibles en 2026 suivant les urgences. Des comités d'organisation logistique sont mis en place régulièrement pour cette problématique. Pour les placements de points d'eau, c'est l'immobilière qui est en charge de ce point. La CGSP rappelle que c'est une recommandation du médecin du travail. L'immobilière répond qu'un plan d'action a été établi en lien avec les VLT pour définir les points d'eau et ceux qui pourraient être adaptés. Il est demandé que ce soit nettoyé journalièrement. Pour l'instant, il est rapporté que 3 bâtiments sont équipés pour les points d'eau (Bibo par ex). Il faudra attendre 2027 pour que tout soit en ordre dans tous les bâtiments du SPW.
---	--	--

		Agence de l'habitat : l'autorité n'a pas d'infos à ce sujet. Ce point sera posé en comité stratégique avec le Cabinet car les agents doivent être informés. Suite à la visite du 6 mars, l'autorité confirme que le siège social sera à Charleroi, pour la localisation, le départ des agents sera sur base volontaire mais il faudra voir les spécificités avec les agents. L'autorité informe qu'actuellement, le choix est mitigé pour les agents, il n'y a pas encore de modalités pratiques pour l'organisation. La Direction des aides aux particuliers resterait au TLPE le temps de traiter les primes.
8	Divers : PP : modification de la 4 ^{ème} ligne : poste A6/1 gestionnaire en aménagement du territoire au sein de la Direction du Développement territorial pour un poste A6/2 de spécialiste en aménagement du territoire au sein de la même direction.	Cette modification permettra de faire aboutir une mutation interrompue en raison du moratoire relate l'autorité. Cependant la CGSP prend note de cette modification et rappelle que ce n'est toutefois pas un élément qui modifie son avis motivé défavorable sur l'ensemble du plan de personnel.
Points de la CGSP		
1	Problématique des vestiaires non ventilés au sein des bâtiments du PLAWA III	Voir point 7.
2	AWAP : Quid du matériel informatique concernant la numérisation des données de terrain ? Un nouveau programme open source et formations ont été mis en place à ce jour mais les PC fournis ne sont pas adaptés. Pas de résultat, trop lent et pas de capacité de stockage en suffisance et de stockage sécurisé au regard des normes informatiques du SPW (obligation d'utiliser des disques durs externes)	L'IG a demandé d'acheter des ordinateurs plus adaptés au travail (demande du 9 mars) : en cours

3	Problématique des contrôles en solo tant pour le logement que pour l'urbanisme, la CGSP demande une réflexion sur ce type de contrôle à domicile	La CGSP demande une réflexion sur le sujet pour protéger les agents de faits de violence mais aussi pour les protéger d'accusations mensongères de la part de citoyens qui utilisent ce principe pour attaquer un fonctionnaire qui ne fait que son travail. L'autorité répond qu'il y a des groupes de travail organisés et que des propositions ont été abordées, il est conseillé que les agents se rendent à deux sur place. Une réflexion est à envisager pour ce constat car la violence du citoyen est constante et ne fait que s'accroître. La procédure doit être revue au cas par cas. Si la police a accompagné un agent, il ne faut pas que l'agent y retourne seul car il ne peut se défendre. Il faut donner des instructions claires aux agents car le principe de précaution doit s'appliquer. Il faut s'assurer que le personnel exerce ses missions en toute sécurité. L'autorité veut travailler sur des méthodologies, et veut s'assurer qu'il n'existe pas déjà des instructions prévues auparavant. Il souhaite se référer à tout ce qui existe déjà. L'autorité mentionne de mettre ce point en CIC mais la CGSP rappelle que ce ne sont pas les mêmes contrôles pour tous les agents. Ex : les agents du DNF sont armés, ceux du Logement pas.
4	Point de suivi : quid de la mise à disposition d'appareils photos pour les opérateurs de terrain ?	L'IG informe qu'il n'y a pas de budget prévu pour l'achat d'appareils photo à l'AWAP sur 2025. L'achat de GSM (nettement moins coûteux) est proposé. Les nouveaux gsm de chantier fonctionnent très bien. L'IG va rencontrer le photographe de l'AWAP pour discuter des possibilités. La DFA indique que la procédure pour le renouvellement d'appareils photos pour le TLPE est fastidieuse budgétairement, ce qui n'est pas le cas pour l'achat de smartphones, procédure plus simple.